



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Création d'un poste MOUS contractuel de chargé de mission politique de la Ville (éducation, santé, prévention).**

La Communauté d'Agglomération a créé, en 2000, un emploi de contractuel de chef de projet « Politique de la Ville » d'agglomération. Ce contrat a fait l'objet d'un renouvellement par délibération le 26 juin 2003. L'agent affecté à ce poste ayant démissionné, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de l'équipe Politique de la Ville.

Compte tenu de l'évolution des missions et des politiques menées, le poste a été adapté et les missions seront les suivantes au sein de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) :

Contrat de Ville :

Instruction des dossiers de demandes de subventions et leur exécution au titre des programmations annuelles, et qui relèvent de la mission prévention

Préparation des comités techniques et comités de pilotage du Contrat de Ville et du Contrat d'Agglomération

Suivi et aide à la programmation annuelle

Participation aux commission Politique de la ville

Participation aux journées d'animation et d'évaluation

Participation au comité éditorial VQB

Mise en oeuvre et suivi des actions éducatives, de santé et de prévention du contrat d'agglomération et conduite d'une réflexion partenariale afin de définir des orientations prioritaires à l'échelle du territoire

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un emploi contractuel de chargé de mission Politique de la Ville (Education, Santé, Prévention) et de conclure un contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006. La personne affectée à ce poste percevra une rémunération bute mensuelle afférente à l'indice majoré 466. Cette rémunération est globale et est exclusive de toute prime ou indemnité à l'exception du supplément familial de traitement, des remboursements de frais de mission et de déplacement dans les conditions applicables aux membres de la Fonction Publique.

Vu l'avis de la Commission,

### LE CONSEIL

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

- **De créer** un emploi MOUS contractuel de chargé de mission Politique de la Ville (Education, Santé, Prévention) et de conclure un contrat dans les conditions énumérées ci-dessus et pour une durée de trois ans ;
- **De dire** que cette création prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006.

Publié le **22 MAI 2006**  
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 MAI 2006

